

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 17 juin 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019**

**2019 DDCT 7** Subventions (25 000 euros) à 7 associations pour le financement de 7 projets au titre de la thématique « genre et espace public ».

**Mme Hélène BIDARD, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2019 par lequel Madame La Maire de Paris propose une subvention à 7 associations au titre de la thématique « genre et espace public » ;

Vu l'avis du Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement en date du 28 mai 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement en date du 28 mai 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement en date du 5 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 4<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 6 000 €, est attribuée à l'association A Places égales (18<sup>e</sup>), (190645) pour son projet «Réaliser un suivi des marches exploratoires et élaborer un référentiel méthodologique » (2019\_05016). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectifs (2019-2021) correspondant à ce projet.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 4 000 € est attribuée à l'association Genre et Ville (20<sup>e</sup>), (180736) pour son projet « Etude des aménagements inclusifs et égalitaires dans la Ville de

Paris – suite et expo » (2019\_00559). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectifs (2019-2021) correspondant à ce projet.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 3 000 € est attribuée à l'association Womenability (18<sup>e</sup>), (185280) pour son projet «Cities of Hospitality » (2019\_00782). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectifs (2019-2021) correspondant à ce projet.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 4 000 € est attribuée à l'association Archipélia (20<sup>e</sup>), (18047) pour son « projet politique de la ville 2019 : Les Lundis Femmes Solidaires, un espace d'expression, de réflexion et d'actions collectives 2019 » (2019\_00655).

Article 5 : Une subvention d'un montant de 4 000 € est attribuée à l'association Le Paris des faubourgs (10<sup>e</sup>), (12405) pour son projet « APPV 2019 : Egalité – mixité : Femmes des faubourgs » (2019\_05191).

Article 6 : Une subvention d'un montant de 2 000 €, est attribuée à l'association Osez le féminisme (14<sup>e</sup>), (28261) pour son projet « Ateliers découverte de l'autodéfense pour femmes du 18<sup>e</sup> » (2019\_05407).

Article 7 : Une subvention d'un montant de 2 000 € est attribuée à l'association Football Club Paris 20 (186748) pour son projet localisé dans le 20<sup>e</sup> arrondissement et intitulé « Redonner une place aux femmes dans l'espace public et notamment sportif en développant leur mobilité, en encourageant toutes les pratiques et en favorisant la mixité des équipements en libre accès » (2019\_00655). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectifs (2019-2021) correspondant à ce projet

Article 8 : La dépense correspondante, s'élevant à 25 000 €, est imputée au chapitre 933, nature 65748, destination 3410002 Observatoire femmes-hommes, du budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris, sous réserve de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**